

COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 28 mai, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 20 mai 2020

PRESENTS : BLAIRON Cédric, BLIARD Noémie, BOËL-CLEMMEN Sophie, CLOUET Mireille, DE LAUNAY Fleur, DOUTE-BOUTON Murielle, FERRIERES Eric, HAMELIN Odette, LE QUERE Anne, LE RHUN Sébastien, MARQUER Nolwenn, MARTY Aude, MONNIER Serge, PERRICHOT Steven, PEYE Aude, PICAULT Jean-Ghislain, POUSSIN Loïc, RENAULT Paulette, RENOARD Aurélien, RIFFAULT Patrick, ROGER Franck, ROLLAND Bénédicte, ROUZEL Arlette, SAMIN Elodie, WEBER Jacky.

ABSENTS :

M COTTO Michel a donné pouvoir à M FERRIERES Eric,

M OUISSE Mickaël a donné pouvoir à Mme SAMIN Elodie.

Madame Noémie BLIARD a été élue secrétaire.

VOTES A BULLETINS SECRETS

I. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme DOUTE-BOUTON Murielle, Maire sortant ; qui a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers municipaux : MME Murielle DOUTÉ-BOUTON, M FERRIERES Eric, MME ROLLAND Bénédicte, M RIFFAULT Patrick, MME MARTY Aude, M LE RHUN Sébastien, MME ROUZEL Arlette, M PERRICHOT Steven, MME BOEL CLEMMEN Sophie, M MONNIER Serge, MME RENAULT Paulette, M BLAIRON Cédric, MME CLOUET Mireille, M RENOARD Aurélien, MME BLIARD Noémie, M WEBER Jacky, MME LE QUERE Anne, M OUISSE Mickaël, MME SAMIN Elodie, M PICAULT Jean-Ghislain, MME MARQUER Nolwenn, M COTTO Michel, MME HAMELIN Odette, M ROGER Franck, MME DE LAUNAY Fleur, M POUSSIN Loïc, MME PEYÉ Aude.

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME Noémie BLIARD.

MME Arlette ROUZEL, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Deux assesseurs ont été désignés à savoir MME Aude MARTY et M Cédric BLAIRON

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L. 2122-4 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A DEDUIRE: bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral blancs.....	00
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	27
Majorité absolue	14

A obtenu : - MME DOUTÉ-BOUTON Murielle : 27 voix.

MME DOUTÉ-BOUTON ayant obtenu la majorité absolue légale, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

II. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame DOUTÉ-BOUTON, élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Elle informe l'assemblée, qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Il est proposé de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire à élire, l'assentiment des conseillers municipaux est recueilli.

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue. Le vote a lieu au scrutin secret. Les listes doivent respecter la parité et donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un si nombre impair d'adjoints. Les listes sont dites bloquées, sans par conséquent possibilité de panachage ou de vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection a alors lieu à la majorité relative. Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

La seule liste déposée est la suivante :

- 1-Bénédicte Rolland
- 2-Eric Ferrières
- 3-Aude Marty
- 4-Sтивен Perrichot
- 5-Arlette Rouzel
- 6-Sébastien Le Rhun
- 7-Sophie Boël-Clemmen
- 8-Jean-Ghislain Picault

ELECTION DES ADJOINTS

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....27
A DEDUIRE: bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral blancs.....00
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....27
Majorité absolue14

A obtenu : - Liste ROLLAND Bénédicte : vingt-sept voix.

La liste ROLLAND Bénédicte ayant obtenu la majorité absolue légale, ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés

- 1^{er} Adjoint : ROLLAND Bénédicte
- 2^{ème} Adjoint : FERRIERES Eric
- 3^{ème} Adjoint : MARTY Aude
- 4^{ème} Adjoint : PERRICHOT Steven
- 5^{ème} Adjoint : ROUZEL Arlette
- 6^{ème} Adjoint : LE RHUN Sébastien
- 7^{ème} Adjoint : BOEL-CLEMMEN Sophie
- 8^{ème} Adjoint : PICAULT Jean-Ghislain

Fait à Plélan-le-Grand, le 2 juin 2020.

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON.



